

SÉANCE DU 2018-08-06

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 6^e jour du mois d'août deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 août 2018**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 09 juillet 2018.
3. Lecture et adoption des comptes du mois.
4. Période de questions sur les comptes du mois.
5. Dérogation mineure Alberta Morin.
6. Dérogation mineur Alain Fournier.
7. Emprunt temporaire.
8. Offre de service de la firme d'avocat Lavery de Billy SENCRL.
9. Autorisation pour clic sécur (revenu Québec).
10. Autorisation d'achat d'équipement de construction pour le parc Intergénérationnel.
11. Adoption du règlement 327 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.
12. Construction de la rue Germain-des-Pins.
13. Creusage de fossés.
14. Travaux centre des loisirs.
15. Correspondance.
16. Varia.
 - A. Ouverture de postes
17. Période de questions.
18. Levée de l'assemblée.

2018-08-188

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette d'adopter l'ordre du jour.

2018-08-189

2. Adoption du procès-verbal du 09 juillet 2018

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 9 juillet 2018 tel que rédigé.

2018-08-190

3. Lecture et adoption des comptes du mois

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2018 pour un total de 35 314.25\$

ALIMENTATION N.M. INC.	50.14
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	2 067.25
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.	2 255.52
BELL MOBILITÉ	58.74
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	55.19
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	2 113.06
CARQUEST PIECES D'AUTOS	274.65
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	230.64
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	4 785.84
COOP MATAPÉDIENNE	20.67
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	1 755.56
FONDS D'INFO. SUR LE TERRITOIRE	12.00
YVETTE GAGNON	281.75
GARAGE LETTRAGE BELLAVANCE	262.69
GARAGE YVAN THIBAULT	58.63
GRADER'S PRO	455.82
GROUPE VOYER INC.	2 360.28
HYDRO QUEBEC	4 272.51
CANADIEN TIRE	403.16
LA SOURCE TM/MC	30.06
LES PETROLES R.TURMEL INC	2 378.83
LES SERVICES KOPILAB	228.23
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	84.17
LINDE CANADA LIMITED 15687	19.88
PAGES JAUNES / YELLOW PAGES	43.81
PG SOLUTIONS INC	464.78
RCAP LEASING	204.66
SANI-MANIC INC	2 086.46
SEL WARWICK INC.	5 392.33
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	2 505.30
AMQUI ÉLECTRONIQUE INC.	11.50
POSTE CANADA	90.14

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

- 2018-08-191** **5. Dérogation mineure Alberta Morin.**
- Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'adopter la dérogation mineure DPDR180130 déposée par madame Alberta Morin pour régulariser l'implantation d'une serre de 48.76m² sur le lot 4 451 928 situé au 148 route 195.
- 2018-08-192** **6. Dérogation mineur Alain Fournier.**
- Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'adopter la dérogation mineure DPDR180108 déposée par Maryse Turcotte et Alain Fournier pour autoriser la construction d'un garage isolé dans la cour arrière d'une superficie de 100.33m², une hauteur de 3.35m sur le lot 4 452 336 situé au 5 avenue Bérubé.
- 2018-08-193** **7. Emprunt temporaire.**
- Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par madame la conseillère Louise Bérubé et résolu unanimement d'effectuer un emprunt temporaire de 454 575.00 chez Caisse Desjardins de la Vallée en conformité avec le règlement 318 modifié par le règlement 324; d'autoriser le maire Jean-Côme Levesque et le directeur général Jean-Noël Barriault à signer les documents relatifs à cet emprunt.
- 2018-08-194** **8. Offre de service de la firme d'avocat Lavery de Billy SENCRL.**
- Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par madame la conseillère Julie Potvin et résolu unanimement de refuser l'offre de service de Lavery de Billy avocats.
- 2018-08-195** **9. Autorisation pour clic sécur (revenu Québec).**
- Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolu unanimement d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Annick Lavoie, d'avoir accès et procéder aux transactions de Revenu Québec sur le site de clic sécur.
- 2018-08-196** **10. Autorisation d'achat d'équipement de construction pour le parc intergénérationnel.**
- Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller - Aubert Turcotte et résolu unanimement d'accepter la soumission de Bélanger paysagiste pour un montant de 17 623.45\$, celle de Production Horticoles Lavoie pour la fourniture de paillis, Jambette pour la fourniture de 6 tables et les Entreprises J.C. Roy pour 4 gradins en aluminium.
- 2018-08-197** **11. Adoption du règlement 327 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.**
- RÈGLEMENT NO 327 intitulé :**
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LEON-LE-GRAND
- Attendu que** que le projet de loi 109 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été sanctionné le 2 décembre 2010 par l'Assemblée nationale ;

Attendu que que ladite loi oblige chaque municipalité dont les élus sont élus au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, à se doter d'un code d'éthique et de déontologie s'appliquant exclusivement aux élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

Attendu qu' en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute décision relative à l'adoption du code d'éthique et de déontologie doit être prise par un règlement conformément aux dispositions de la loi ;

Attendu que l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que toute municipalité dont les élus sont élus par suffrage universel doit, suivant toute élection générale et avant le 1^{er} mars suivant, adopter à l'intention des élus un code d'éthique et de déontologie révisée qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

Attendu que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, L. Q. 2016, chapitre 16, a été sanctionnée par le gouvernement du Québec le 10 juin 2016, laquelle prévoit des modifications à apporter aux codes d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

Attendu qu' en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le projet de règlement révisé sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été présenté par monsieur le conseiller Aubert Turcotte à la séance ordinaire du 9 juillet 2018;

Attendu qu' en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un avis de motion a été donné monsieur le conseiller Aubert Turcotte à la séance ordinaire 9 juillet 2018;

Attendu qu' en vertu de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un avis public sur le projet de règlement a été affiché en deux endroits sur le territoire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

En conséquence, madame Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et unanimement résolu que le présent règlement no 327 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand soit adopté.

2018-08-198

12. Construction de la rue Germain-des-Pins.

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'autoriser la construction de la rue Germain-des-Pins sur une portion de plus ou moins 100 mètres.

2018-08-199

13. Creusage de fossés.

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement d'autoriser la location d'une pelle et de camion pour le creusage de fossés.

14. Travaux centre des loisirs.

Ce point est remis à plus tard.

15. Correspondance

La correspondance est lue.

2018-08-200

16. Varia

A) Ouverture de poste.

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par madame la conseillère Louisette Bérubé d'ouvrir un poste de mécanicien/opérateur et un poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère)

17. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2018-08-201

28 Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose, appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier